



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E152426

VALABLE JUSQU'AU 14/02/2027

ÉDITÉ LE 22/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 4 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2004B50137

Siret : 477 723 589 00024

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 314957000177

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 317677382002

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 317677382002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : ENTREPRISE BLONDAUD URBIN

6 ROUTE DU FRESNE
SAINT MARC D'OUILLY
61430 CAHAN

Téléphone : 06 09 94 82 93

Portable : 06 24 71 39 34

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlblondaud@gmail.com

Responsabilité légale :

URBIN STEPHANE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /
BLONDAUD YANN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 18 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur,Charpentier,Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Maçon,Menuisier,Peintre,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	15/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/02/2024
o Ventilation mécanique	15/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/02/2024
o Fenêtres de toit	15/02/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/02/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	15/02/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/02/2024
o Isolation des combles perdus	15/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.